

ETABLISSEMENT OU RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

INSCRIPTION SUR INTERNET SUR LE SITE DE LA VILLE OU AU 02.31.97.73.13

Pour un enfant mineur de parents mariés :

- si renouvellement ancienne carte identité, sinon fournir la copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 1 an mois
- carte d'identité du parent
- 1 photo (norme iso/iec 19794-5 : 2005 - sans lunette, ni sourire) de moins de 6 mois
- si parents divorcés, jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant (si garde alternée, justificatif de domicile des 2 parents)

Pour un enfant mineur de parents non mariés :

- copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- justificatif de domicile aux 2 noms des 2 parents de moins de 1 an
- carte d'identité du parent
- 1 photo (norme iso/iec 19794-5 : 2005 – sans lunette, ni sourire) de moins de 6 mois
- si parents séparés, jugement ou convention mentionnant l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant. (Si garde alternée, justificatif de domicile des 2 parents) pour la convention nous joindre la copie des pièces d'identité des parents.

Pour la création d'une carte d'identité pour un majeur :

- copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 1 an mois (si pas de justificatif au nom de la personne, il faut celui des parents + attestation des parents + carte d'identité d'un des parents le tout en original)
- 1 photo (norme iso/iec 19794-5 : 2005 – sans lunette, ni sourire) de moins de 6 mois

Pour le renouvellement d'une carte d'identité pour un majeur :

- ancienne carte nationale d'identité (pas d'extrait d'acte de naissance si la carte est périmée depuis moins de 5 ans – connaître l'état civil complet des parents soit date et lieu de naissance)
- Si carte d'identité périmée depuis 2014 prolongée de 5 ans en France sauf si voyage à l'étranger faire attestation sur l'honneur d'un voyage à l'étranger ou réservation du voyage
- 1 photo (norme iso/iec 19794-5 : 2005 – sans lunette, ni sourire) de moins de 6 mois
- justificatif de domicile de moins de 1 an (si pas de justificatif au nom de la personne, il faut celui des parents + attestation des parents + carte d'identité d'un des parents le tout en original)

Pour le renouvellement d'une carte d'identité « perdue ou volée » (mineur ou majeur) :

- même pièces que pour une création
- déclaration de perte ou vol de la carte nationale d'identité
- timbre fiscal à 25 €

Pour une femme divorcée désirant garder le nom de son ex-époux en nom d'usage :

- jugement de divorce mentionnant l'autorisation du port du nom de l'ex époux
- OU
- autorisation écrite de l'ex-époux avec une photocopie de la pièce d'identité de ce dernier

Pour une personne hébergée :

- un justificatif de domicile de l'hébergeant
- une attestation de l'hébergeant mentionnant que l'hébergé réside bien à son domicile depuis plus de 3 mois
- copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- si possible un justificatif de domicile au nom de l'hébergé chez l'hébergeant